



Vote des budgets 2025

1. Budget Principal
2. Budget annexe THD
3. Budget annexe IRVE
4. Budget annexe ENR

Budget principal 2025

Monsieur le Président présente le projet de budget primitif 2025 du Budget Principal établi sur la base des orientations budgétaires dont nous avons débattu lors de la séance du 8 février dernier. Il s'élève en recettes et en dépenses à :

	Budget Principal 2024	Budget Principal 2025
Fonctionnement	20 528 494,26 €	21 506 108,20 €
Investissement	28 881 105,73 €	32 255 047,83 €
TOTAL	49 409 599,99 €	53 761 156,03 €

Les sections de fonctionnement et d'investissement, en dépenses et en recettes, se décomposent comme suit.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES			
Chapitres	Dénomination	Budget total 2024	Proposition 2025
Chapitre 011	Charges à caractère général	2 563 430,26 €	1 375 350,00 €
Chapitre 012	Charges de personnel	3 395 059,00 €	3 442 221,00 €
Chapitre 014	Reversement TCCFE	62 000,00 €	62 000,00 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	949 453,00 €	515 091,00 €
Chapitre 66	Charges financières	350 000,00 €	510 000,00 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	4 000,00 €	95 000,00 €
Chapitre 68	Dotations aux provisions	282 000,00 €	282 000,00 €
Total dépenses réelles de fonctionnement		7 605 942,26 €	6 281 662,00 €
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	11 022 552,00 €	13 502 746,20 €
Chapitre 042	Dotations aux amortissements	1 900 000,00 €	1 721 700,00 €
Total dépenses d'ordre de fonctionnement		12 922 552,00 €	15 224 446,20 €
Total dépenses fonctionnement		20 528 494,26 €	21 506 108,20 €

Charges à caractère général : les charges générales, d'un montant global de 1 375 k€, sont principalement constituées des prestations d'études et de sous traitance nécessaires à l'exécution des missions (315 k€), des achats de diagnostic en matière d'éclairage public (200 k€), de la location du siège (140 k€), des dépenses d'entretien et de maintenance (84 k€) ainsi que des assurances sur les biens (80 k€).

Ces charges sont en nette diminution par rapport au budget précédent, mais en apparence : le budget 2024 comportait d'importants crédits de réserve en fonctionnement, qui n'ont pas donné lieu à une exécution.

Charges de personnels : elles s'établiraient à 3 442 k€ soit un montant proche de celui inscrit au budget 2024. Les charges de personnel sont concernées par la hausse de la CNRACL, la progression naturelle des carrières et l'impact en année pleine des recrutements effectués l'an passé.

Précisons que le personnel affecté aux activités des budgets annexes donne lieu à un remboursement du budget principal, pour un montant global prévisionnel de 793 k€ cette année.

Atténuations de produits : le budget de 62 k€ concerne le reversement aux communes de l'ex-TCCFE (taxe sur l'électricité). Pour mémoire, il s'agit de restituer les 2/3 du montant de la TCCFE perçue antérieurement par les communes de moins de 2 000 habitants et classées en régime urbain.

Autres charges de gestion courante : ce chapitre enregistre principalement la subvention d'équilibre versée au budget annexe IRVE (287 k€), ainsi que les dépenses à caractère informatique (122 k€). Les indemnités aux élus constituent également une dépense récurrente, pour un montant de 79 k€ en 2025.

Charges financières : elles sont estimées à 510 k€, en bonne partie constituées par les intérêts sur les lignes et crédits de trésorerie. Les comptes de bilan font apparaître d'importantes créances et subventions restant à encaisser et qui alourdissent le besoin en fonds de roulement. Le recours à des lignes de trésorerie est donc nécessaire.

Charges exceptionnelles : la prévision sur ces charges (95 k€) intègre la nécessité de procéder, cette année, à un apurement des titres de recettes anciens qui butent sur le recouvrement, malgré les diligences effectuées.

Dotations aux provisions semi-budgétaires : la provision pour créances douteuses (282 K€) est reconduite pour (quasiment) le même montant que 2024, en l'absence d'une aggravation du risque de non recouvrement.

Dotations aux amortissements (opération d'ordre) : la charge d'amortissement brute des immobilisations du syndicat est attendue à 1 721 k€ (*prorata temporis*).

Virement à la section d'investissement : il assure l'équilibre du budget d'investissement.

RECETTES			
Chapitres	Dénomination	Budget total 2024	Proposition 2025
Chapitre 013	Atténuations de charges	10 000,00 €	10 000,00 €
Chapitre 70	Produits des services	1 439 720,00 €	1 287 700,00 €
Chapitre 73	Impôts et taxes	6 000 000,00 €	6 079 800,00 €
Chapitre 74	Dotations et subventions	1 170 326,00 €	1 093 535,00 €
Chapitre 75	Autres produits de gestions courante	1 758 002,00 €	1 805 406,00 €
Chapitre 77	Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €
Chapitre 78	Reprises sur provisions	270 000,00 €	280 800,00 €
Total recettes de fonctionnement		10 648 048,00 €	10 557 241,00 €
Chapitre 042	Opération d'ordre entre sections	0,00 €	0,00 €
Total recettes d'ordre de fonctionnement		10 648 048,00 €	0,00 €
Chapitre 002	Résultat reporté	9 880 446,26 €	10 948 867,20 €
Total recettes fonctionnement		20 528 494,26 €	21 506 108,20 €

Atténuation de charges : les avoirs commerciaux et remboursements de l'assurance maladie représentent une recette de 10 k€ en moyenne sur les dernières années.

Produits des services : ils sont constitués pour l'essentiel du remboursement par les budgets annexes des frais généraux et de la mise à disposition de personnel (1 026 k€). Le solde (261 k€) correspond à des prestations réalisées en faveur des tiers dans les différentes missions du syndicat (conseil en énergie partagée, diagnostics en éclairage public), ainsi que les prestations facturées auprès de la SEM Energies locales d'Occitanie.

Impôts et taxes : la prévision sur la part syndicale de l'accise sur l'électricité (ou taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité) a été développée dans le rapport d'orientation budgétaire pour 2025. Cette prévision est celle d'une stabilité du montant de l'accise à 6 080 k€ cette année (pour rappel 6 058 k€ perçus en 2024), en lien avec le ralentissement de l'inflation et les incertitudes sur l'évolution des quantités consommées.

Précisions que le recours formé en janvier auprès de l'Etat, visant à réintégrer les produits de régularisation dans le calcul du reversement pour 2024 (annulation de la perte en base), a été rejeté.

Dotations et participations : la contribution d'ENEDIS au financement de la PCT, qui s'enregistre en fonctionnement depuis 2022, est la principale dotation d'un montant de 840 k€. Elle est complétée par des subventions de l'ADEME pour le financement de postes (mission chaleur renouvelable, conseil en énergie).

Autres produits de gestion courante : la redevance d'usage versée par ENEDIS serait stable à 1 418 k€ (pour rappel 1 404 k€ perçu en 2024) ce qui tient au calcul des composantes, dont la redevance de fonctionnement (R1) qui évolue modestement sur la base de la population desservie.

Le solde des produits de gestion courante (388 k€) a une répartition diversifiée, comprenant les participations au groupement d'achat de gaz et d'électricité piloté par le SYADEN, les frais de portage des travaux pour le compte des communes ou encore la collecte des primes CEE.

Résultat de fonctionnement reporté (excédent) : correspond à la reprise au budget de l'excédent de clôture n-1.

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES			
Chapitres	Dénomination	Budget total 2024	Proposition 2025
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles (yc RAR)	101 293,20 €	31 212,00 €
Chapitre 204	Sub équipement versées (yc RAR)	2 511 013,57 €	2 124 939,07 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles (yc RAR)	151 298,80 €	40 988,93 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours (yc RAR)	19 004 531,62 €	17 947 956,13 €
Sous-total des dépenses d'équipement		21 768 137,19 €	20 145 096,13 €
Chapitre 13	Subvention d'investissement	0,00 €	0,00 €
Chapitre 16	Emprunts et dettes	903 500,00 €	898 600,00 €
Chapitre 26	Participations	1 500 000,00 €	1 500 000,00 €
Chapitre 020	Dépenses imprévues	- €	- €
Sous-total des dépenses financières		2 403 500,00 €	2 398 600,00 €
Chapitre 45	Opérations pour compte de tiers (yc RAR)	4 262 968,54 €	7 031 862,21 €
45811	FRANCE TELECOM	459 609,68 €	567 018,37 €
45812	ECLAIRAGE PUBLIC	1 771 158,46 €	2 001 667,30 €
45814	EP Fonds Verts T1	477 969,20 €	13 712,50 €
45815	EP Fonds Verts T2	692 231,20 €	78 464,04 €
45816	EP Fonds Verts T3	362 000,00 €	0,00 €
45817	CCRT ADEME 2024/2026	500 000,00 €	3 139 000,00 €
45818	EP Fonds Verts 2024 T1 et T2	0,00 €	1 232 000,00 €
Total des dépenses réelles d'investissement		28 434 605,73 €	29 575 558,34 €
Chapitre 48	Charges à étaler TDF		0,00 €
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	446 500,00 €	634 927,00 €
Total des dépenses d'ordre d'investissement		446 500,00 €	634 927,00 €
D001	Résultat reporté ou anticipé (déficit)		2 044 562,49 €
Total dépenses d'investissement (y comp RAR)		28 881 105,73 €	32 255 047,83 €

Emprunts et dettes : le remboursement de l'annuité de la dette s'élève cette année à 899 k€, dans une trajectoire de désendettement (voir dans le ROB 2025 : Etat de la dette syndicale).

Immobilisations incorporelles : enregistre les dépenses de développement des outils et logiciels de gestion (30 k€).

Subventions d'équipement versées : les aides aux collectivités pour la rénovation de leur éclairage public représentent un poste majeur de dépenses du syndicat. L'enveloppe de ces aides s'élève à 2 332 k€ pour 2025 et se ventile entre les différentes modalités de programmation (financement classique, financement dans le cadre d'une opération de maîtrise d'ouvrage coordonnée, financement à titre de contrepartie d'une subvention du Fonds Vert).

La collecte des primes CEE (indiqué ci-avant) alimente un fonds d'intervention du syndicat destiné à soutenir les projets énergétiques des communes. Le fonds est crédité d'une enveloppe de 50 k€ cette année, équivalent à 2024.

Immobilisations corporelles : les acquisitions de véhicules, matériels de bureaux, équipements de téléphonie et informatique sont budgétés à hauteur de 39 k€, en nette baisse sur 2025 (suite à la mise à niveau de l'infrastructure effectuée les années précédentes).

Immobilisations en cours : les crédits des travaux d'électrification pour 2025 se montent globalement à 17 948k€, comprenant les restes à réaliser de la gestion précédente pour 3 639 k€ et les crédits nouveaux de l'exercice pour 14 309 k€.

La répartition s'opère entre les différentes opérations budgétaires qui composent la programmation en électrification : Facé (renforcement, extension, effacement et sécurisation), la programmation Article 8 et les financements pour les travaux d'extension du réseau électrique utilisant la Part Couverte par le Tarif (PCT), enfin la programmation syndicale.

Les volumes budgétaires pour cette année en matière d'électrification sont à peu près identiques à 2024 (en mettant de côté, sur le chapitre 23 des immobilisations en cours, les crédits de dépenses non affectés c'est-à-dire les réserves).

Participations et créances rattachées à des participations : le financement de l'augmentation du capital de la SEM Energies locales d'Occitanie, pour une participation de 1 500 k€ du SYADEN, avait été inscrit au budget précédent. L'inscription est renouvelée sur le budget 2025 pour un dénouement de l'opération de recapitalisation attendu cet été.

Opérations pour compte de tiers : ce poste budgétaire correspond, en 1^{er} lieu, aux travaux que nous réalisons pour le compte des communes en matière de rénovation de l'éclairage public ou de réseaux de télécommunications, dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage déléguée au syndicat. Les dépenses sont refacturées aux collectivités bénéficiaires, déduction faite de la part financée par le SYADEN qui s'enregistre entre dépense d'ordre (opérations patrimoniales, compte 204).

En 2nd lieu, les opérations menées pour le compte de tiers s'enrichissent depuis 2024 de la gestion déléguée des crédits du fonds chaleur de l'ADEME (période 2024-2026). Les dépenses (3 139 k€) effectuées dans ce cadre sont intégralement remboursées par l'ADEME, intégrant l'avance de 500 k€ perçue par le syndicat en 2024.

Opérations patrimoniales : ces écritures budgétaires au compte 204 retracent la part prise en charge *in fine* par le SYADEN sur les opérations pour compte de tiers (ci-dessus).

RECETTES			
----------	--	--	--

Chapitres	Dénomination	Budget total 2024	Proposition 2025
Chapitre 13	Subvention d'investissement(yc RAR)	9 738 660,09 €	6 976 572,57 €
Chapitre 16	Emprunts et dettes	0,00 €	0,00 €

Sous-total des recettes d'équipement		9 738 660,09 €	6 976 572,57 €
---	--	-----------------------	-----------------------

Chapitre 10	Dotations fonds divers et réserves	643 592,53 €	2 815 762,46 €
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	0,00 €	0,00 €
Chapitre 024	Produits des cessions	0,00 €	0,00 €
Sous-total des recettes financières		643 592,53 €	2 815 762,46 €
Chapitre 45	Opérations compte de tiers (yc RAR)	3 790 590,91 €	6 603 339,60 €
45821	FRANCE TELECOM	459 609,68 €	567 018,37 €
45822	ECLAIRAGE PUBLIC	1 771 158,46 €	2 001 667,30 €
45824	EP Fonds Verts T1	355 871,60 €	147 736,15 €
45825	EP Fonds Verts T2	442 451,17 €	336 493,73 €
45826	EP Fonds Verts T3	261 500,00 €	231 424,05 €
45827	CCRT ADEME 2024/2026	500 000,00 €	2 409 000,00 €
45828	EP Fonds Verts 2024 T1 et T2	0,00 €	910 000,00 €
Total des recettes réelles d'investissement		14 172 843,53 €	16 395 674,63 €
Chapitre 021	Virement à la section d'exploitation	11 022 552,00 €	13 502 746,20 €
Chapitre 040	Opération d'ordre (Amts)	1 900 000,00 €	1 721 700,00 €
Chapitre 041	Opérations d'ordre patrimoniales	446 500,00 €	634 927,00 €
Total des recettes d'ordre d'investissement		13 369 052,00 €	15 859 373,20 €
R001	Résultat reporté ou anticipé (excédent)	1 339 210,20 €	
Total des recettes d'investissement (y comp RAR)		28 881 105,73 €	32 255 047,83 €

Dotation et fonds concours : la recette d'affectation au compte 1068 est de 2 799k€. Dit autrement, ce montant correspond à la couverture du déficit d'investissement n-1 (net des restes à réaliser) qui est repris en recette sur le budget suivant.

Le remboursement du FCTVA est presque anecdotique (17 k€), car il est calculé sur l'assiette des dépenses d'investissement non assujetties à la TVA.

Subventions d'investissement : les subventions affectées aux travaux d'électrification (Facé, ENEDIS sur les travaux article 8) sont attendues à hauteur de 5 306 k€, en lien avec le cycle des encaissements. La participation des collectivités et des bénéficiaires (personnes privés, aménageurs), sur les programmations qui les concernent, se monte au global à 1 670 k€.

Opération pour compte de tiers : les recettes correspondent au remboursement des sommes avancées par le SYADEN dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage déléguée (ci-avant). Elles s'équilibrent strictement avec les dépenses, au décalage d'exercice comptable près.

Virement en provenance de la section de fonctionnement : le montant du virement, constitutif de l'autofinancement, vient annuler le recours à un emprunt d'équilibre sur le budget 2025, à l'instar de l'année précédente.

Opérations d'ordre entre sections : l'amortissement des immobilisations génèrent une recette d'ordre de 1 721 k€, elle aussi constitutive de l'autofinancement.

Opérations patrimoniales : cette écriture est la contrepartie mécanique de la dépense inscrite au même chapitre (041), les flux d'ordre étant nécessairement équilibrés.

Budget annexe THD 2025

Monsieur le Président présente le budget primitif 2025 du budget annexe Télécommunications (THD) établi sur la base des orientations budgétaires dont nous avons débattu lors de la séance du 4 mars dernier.

Ce budget retrace les opérations relatives au déploiement du Très Haut Débit et des usages numériques. Il s'élève en recettes et en dépenses à :

	Budget total 2024	Proposition 2025
Fonctionnement	24 920 870,42 €	16 171 413,93 €
Investissement	83 246 884,24 €	68 916 650,71 €
TOTAL	108 167 754,66 €	85 088 064,64 €

Les sections de fonctionnement et d'investissement, en dépenses et en recettes, se décomposent comme suit.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES			
Chapitres	Dénomination	Budget total 2024	Proposition 2025
Chapitre 011	Charges à caractère général	3 802 650,00 €	3 775 200,00 €
Chapitre 012	Charges de personnel	650 000,00 €	607 500,00 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	11 000,00 €	27 080,00 €
Chapitre 66	Charges financières	2 632 000,00 €	2 140 000,00 €
	Pénalités refinancement de la dette		86 000,00 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	70 000,00 €	85 000,00 €
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	16 440 220,42 €	3 612 835,93 €
Chapitre 042	Dotations aux amortissements	1 315 000,00 €	5 837 798,00 €
Total dépenses fonctionnement		24 920 870,42 €	16 171 413,93 €

Charges à caractère général : elles se maintiennent au niveau du budget précédent et comprennent des charges rigides, en 1^{er} lieu les locations et les droits d'usages sur les réseaux induits par le déploiement de la fibre (2 500 k€). Ces dépenses de location font l'objet d'une refacturation à l'euro auprès du délégataire Emeraude THD.

Les principales autres charges sont constituées de l'exploitation et la maintenance du réseau THD radio confiée à l'opérateur Alsatis (642 k€), dans l'attente de la couverture intégrale en technologie fibre, ainsi que du remboursement des frais généraux au budget principal (180 k€). Le dimensionnement du réseau, à ce stade du déploiement, génère également des réparations à la charge du concédant (le syndicat) pour une enveloppe prévisionnelle de 85 k€.

Charges de personnel : le personnel affecté aux activités de télécommunications donne lieu à un remboursement du budget principal pour un montant de 606 k€, en baisse par rapport au budget précédent, du fait de l'ajustement prévu sur les effectifs au cours de l'exercice.

Autres charges de gestion courantes : les dépenses informatiques (cloud) propres à l'activité, génèrent un besoin en crédits de 27 k€.

Charges financières : elles refluent nettement à la baisse sous l'effet du désendettement, ainsi que des réaménagements de dette opérés en 2024, malgré la comptabilisation prévue cette année d'une pénalité de sortie de 86 k€ liée à un refinancement de prêt (montant à refinancer de 8 600 k€). Il est toutefois à préciser que cette pénalité de sortie sera compensée par une recette d'ordre du même montant, de sorte à en étaler la charge sur la durée résiduelle du contrat d'origine (soit 3 ans).

Charges exceptionnelles : les crédits (85 k€) ont pour objet de diminuer la valeur des titres de recettes émis en 2024, concernant des locations et droits d'usages refacturés à Emeraude THD, suite à une erreur dans le décompte des sommes dues. Ces crédits s'imputent au compte de « mandats annulant des titres émis sur les exercices antérieurs ».

Opérations d'ordre : la charge d'amortissement (en valeur brute) des immobilisations constituées par les réseaux et équipements est tirée à la hausse cette année, avec le départ en amortissement d'une importante portion de réseau.

Virement à la section d'investissement : ce poste représente, avec la dotation nette aux amortissements, le niveau d'autofinancement de nos investissements.

RECETTES			
Chapitres	Dénomination	Budget total 2024	Proposition 2025
Chapitre 013	Atténuation de charges	0,00 €	0,00 €
Chapitre 70	Produits des services	2 960 000,00 €	2 817 500,00 €
Chapitre 74	Dotations et participations	0,00 €	0,00 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courantes	8 600 000,00 €	8 389 838,00 €
Chapitre 76	Produits financiers	0,00 €	0,00 €
Chapitre 77	Produits exceptionnels	50 000,00 €	0,00 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre entre section	511 000,00 €	3 254 575,00 €
	Étalement de la pénalité de la dette		86 000,00 €
	R002 - Résultat reporté	12 799 870,42 €	1 623 500,93 €
Total recettes fonctionnement		24 920 870,42 €	16 171 413,93 €

Produits des services : les refacturations de locations et droits d'usage, évoqués précédemment, sont calculées pour un montant identique à la dépense réglée par le SYADEN soit 2 500 k€.

Le solde soit 318 k€ est constitué du produit des locations sur nos infrastructures de télécommunication hors fibres, et aussi de la rémunération versée par Alsatis pour l'exploitation du réseau THD Radio.

Autres produits de gestion courante : il s'agit de la redevance d'usage versée par le délégataire de la concession d'affermage.

La prévision pour cette redevance, dans ses diverses composantes, est décrite dans le ROB 2025. Elle est attendue à montant global de 8 115 k€ soit une diminution par rapport au montant encaissé l'an dernier (9 775 k€), du fait d'une composante variable dite R3 (calculée sur le chiffre d'affaires du fermier) en net repli.

A cette redevance d'usage s'ajoute un versement de 275 k€ du délégataire au titre du fonds de soutien des usages numériques, cette recette figurant comme un engagement dans le contrat de concession.

Opérations d'ordre : l'amortissement des financements affectés aux biens (subventions) suit le même rythme que les immobilisations.

Dans ce chapitre de recettes figure aussi la neutralisation comptable de la pénalité de sortie du prêt, en vue de son étalement, comme indiqué précédemment.

Résultat de fonctionnement reporté : cela correspond à l'affectation du résultat de clôture de l'exercice 2024

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES			
Chapitres	Dénomination	Budget total 2024	Proposition 2025
Chapitre 13	Subventions	0,00 €	0,00 €
Chapitre 16	Emprunt	16 450 000,00 €	6 148 481,00 €
	Refinancement de la dette		8 686 000,00 €
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles (yc RAR)	2 225 000,00 €	2 351 800,00 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles (yc RAR)	3 488 817,18 €	2 890 535,23 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours (yc RAR)	56 745 242,09 €	38 844 601,70 €
Chapitre 26	Participations	234 469,00 €	28 700,00 €
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	200 000,00 €	550 000,00 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre entre section	511 000,00 €	3 254 575,00 €
	Etalement de la pénalité de la dette		86 000,00 €
Chapitre 041	Opérations d'ordre patrimoniales	2 000 000,00 €	1 400 000,00 €
Chapitre 45	Opération comptes de tiers	1 392 355,97 €	651 030,03 €
	Résultat reporté		4 024 927,75 €
Total des dépenses d'investissement		83 246 884,24 €	68 916 650,71 €

Emprunts : le remboursement de l'annuité de la dette s'était hissé 16 000 k€ l'an dernier (compte administratif), en lien avec le profil d'amortissement in fine de plusieurs prêts. L'annuité est ramenée en 2025 à 6 148 k€, dans une trajectoire de désendettement du budget annexe.

Emprunts de refinancement : les opérations de refinancement de la dette sont individualisées dans le budget, dans la mesure où elle ajoutent des crédits budgétaires sans toutefois modifier l'équilibre réel du budget. Le refinancement envisagé du prêt conclu avec La Banque Postale en 2023, portant sur un encours de refinancement de 8 600 k€ à la date du 1^{er} juillet 2025, est inscrit en dépenses et en recettes d'investissement sur le budget.

Immobilisations incorporelles : elles sont constituées des participations versées Emeraude THD pour le financement du raccordement terminal des prises livrées. La prévision pour 2025 s'élève à 2 352 k€ et intègre un rattrapage des sommes dues pour les prises raccordées sur le 3^{ème} trimestre 2024 (les raccordements du 4^{ème} trimestre s'imputant déjà sur le budget n+1).

Immobilisations corporelles : elles correspondent aux dépenses de déploiement des réseaux hors fibres (infrastructures passives de communication électroniques IPCE) et les opérations de pré-fibrage pour les aménageurs (service universel fibre SUF). La prévision s'élève à un montant global de 2 710 k€, comprenant les restes à réaliser de 2024 pour 1 375 k€.

Immobilisations en cours : les dépenses portent cette année encore la marque du déploiement de la fibre.

Plus exactement, la prévision est celle d'une pointe finale sur le FTTH pour un montant de 37 700 k€, répartie entre 18 068 k€ de crédits reportés de 2024 (commande en cours) et un volume de 19 632 k€ de crédits nouveaux pour 2025 qui seront progressivement mobilisables pour satisfaire la composante liée à la « complétude de la Phase 1 » (suivant le planning du décommissionnement du cuivre), ainsi que pour couvrir les zones en voie de fiabilisation se libérant graduellement des contraintes techniques et patrimoniales (Unesco).

De plus, la finalisation du déploiement du réseau bas débit LoRaWAN représente un coût sur l'exercice de 920 k€ (dont 678 k€ de crédits reportés de 2024).

Enfin, les projets expérimentaux sur les usages numériques engagés dans le cadre du programme « Symphonie » (vidéoprotection, Villes Intelligentes) génèrent un besoin en financement de 337 k€ cette année.

Participations : le SYADEN doit libérer cette année la dernière fraction de sa participation au capital de l'Agence France Locale (29 k€).

Autres immobilisations financières : la mise en route de Siti 11 (société d'économie mixte à opération unique, dédiée à la commercialisation de services numériques) cette année s'accompagne du versement par le SYADEN d'une avance en compte courant d'associé de 550 k€ pour couvrir les besoins en trésorerie. Ce prêt actionnaire non amortissable a une durée de 2 ans, rémunérée à 6%.

Opérations pour compte de tiers : le SDIS a confié au SYADEN la maîtrise d'ouvrage déléguée d'un projet d'équipement de caméras connectées pour la détection du risque incendie. La dépense résiduelle sur ce projet est de 651 k€ en 2025, et donne lieu à un remboursement du SDIS déduction faite des subventions perçues pour le compte de ce dernier.

Opérations d'ordre patrimoniales : elles correspondent à des écritures de bilan (résorptions d'avances sur commandes d'immobilisations), d'un montant équivalent en recettes du même chapitre. Ces écritures n'influent donc pas sur l'équilibre du budget.

Les dépenses d'équipement sont regroupées en opérations budgétaires. La présentation de ces opérations budgétaires en 2025, ci-dessous, complète la répartition précédente des crédits selon les chapitres.

Opération	Budget total 2024	RAR 2024	Inscriptions nouvelles 2025
opé 100 IPCE	1 389 432,86	1 274 778,14	1 000 000,00
opé 101 THD Radio	330 652,39	103 361,69	0,00
opé 102 Opticalisation NRA ZO	0,00	0,00	0,00
opé 104 FTTH phase 2	53 844 372,38	18 068 457,93	19 631 727,93
opé 105 Service Universel Fibre	480 811,32	99 879,04	300 000,00
opé 106 Datacenter	100 000,00	0,00	0,00
opé 107 GFU	116 573,00	11 419,80	0,00
opé 108 Citécaas	35 000,00	0,00	0,00
opé 109 Villes Intelligentes	287 000,00	181 458,25	23 000,00
opé 112 Eclairage Public Intelligent FACE	575 000,00	0,00	0,00
opé 113 vidéo protection	150 000,00	21 375,28	100 000,00
opé 114 Agreenculture	364 000,00	0,00	0,00
opé 115 WalTR	127 000,00	0,00	0,00
opé 116 Réseau bas débit Lorawan	1 100 000,00	677 678,87	242 000,00
opération SDIS	1 392 355,97	651 030,03	0,00
OPNI crédits de réserve	254 217,32	0,00	0,00
TOTAL	60 546 415,24	21 089 439,03	21 296 727,93

RECETTES			
Chapitres	Dénomination	Budget total 2024	Proposition 2025
Chapitre 10	Dotations	2 863 355,99 €	21 094 146,20 €
Chapitre 13	Subvention d'investissement (yc RAR)	11 833 287,34 €	27 278 499,50 €
Chapitre 16	Emprunts et dettes (yc RAR)	18 243 590,38 €	0,00 €
	Refinancement de la dette		8 686 000,00 €
Chapitre 23	Immobilisations	0,00 €	0,00 €
Chapitre 021	Virement de la section d'exploitation	16 440 220,42 €	3 612 835,93 €
Chapitre 040	Dotations aux amortissements	1 315 000,00 €	5 751 798,00 €
	Capitalisation de la pénalité de la dette		86 000,00 €
Chapitre 041	Opérations d'ordre patrimoniales	2 000 000,00 €	1 400 000,00 €
Chapitre 45	Opération comptes de tiers	1 173 172,00 €	1 007 371,08 €
	Résultat reporté	29 378 258,11 €	
	Total des recettes d'investissement	83 246 884,24 €	68 916 650,71 €

Dotations : le montant de 21 094 k€ correspond à la couverture du déficit d'investissement n-1 (net des restes à réaliser), qui est repris en recette sur le budget de l'exercice

Subventions d'investissement : les subventions publiques s'affichent à un montant global de 27 278 k€ et s'adressent pour l'essentiel sur le projet FTTH.

Concernant l'Etat, le règlement prévu du solde de la Phase 1 donne lieu à un reste à recouvrer de 6 000 k€. Un 1^{er} acompte est également attendu sur le financement de l'Etat affecté à la Phase 2, pour un montant de 2 000 k€.

Le solde des participations de la Phase 1 restant à percevoir (dont 15 000 k€ de la part de la Région), auquel viennent s'ajouter les engagements respectifs de contribution des cofinanceurs territoriaux sur le Phase 2, s'élèvent à un montant de 19 278 k€.

Refinancement de dette : le refinancement du prêt de La Banque Postale s'équilibre en recette et en dépense. Il se présente comme une opération budgétaire réelle dans la mesure où il mouvemente le compte au trésor. Le refinancement porte sur un capital restant dû de 8 600 k€ auquel s'ajoute la pénalité de remboursement anticipé capitalisée de 86 k€, cette dernière donnant lieu à une mesure d'étalement qui en neutralise l'incidence sur l'exercice.

Virement de la section de fonctionnement : le virement de 3 613 k€ constitue une partie de l'autofinancement des investissements.

Opérations d'ordre et amortissements : l'amortissement des immobilisations génère une recette d'ordre de 5 752 k€, elle aussi constitutive de l'autofinancement. La capitalisation de la pénalité de remboursement du prêt s'enregistre également en recette d'ordre, cette écriture venant matérialiser l'intégration de la pénalité au passif du bilan.

Opérations pour compte de tiers : le remboursement par le SDIS des dépenses effectuées sur le projet d'équipement en caméras, ainsi que les subventions affectées sur ce projet, sont portées en recettes pour le compte de tiers.

Budget annexe IRVE 2025

Monsieur le Président présente le budget primitif 2025 du budget annexe IRVE, établi sur la base des orientations budgétaires dont nous avons débattu lors de la séance du 4 mars dernier. Ce budget retrace les opérations relatives à l'installation et à l'exploitation de bornes de recharges électriques. Il s'élève en recettes et en dépenses à :

	Budget IRVE 2024	Budget IRVE 2025
Fonctionnement	915 798,00 €	917 890,00 €
Investissement	1 647 064,66 €	1 240 473,59 €
TOTAL	2 562 862,66 €	2 158 363,59 €

Les sections de fonctionnement et d'investissement, en dépenses et en recettes, se décomposent comme suit.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES			
Chapitres	Dénomination	Budget total 2024	Proposition 2025
Chapitre 011	Charges à caractère général	582 528,00 €	528 600,00 €
Chapitre 012	Charges de personnel	110 000,00 €	110 000,00 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	270,00 €	300,00 €
Chapitre 66	Charges financières	23 000,00 €	30 590,00 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	0,00 €	0,00 €
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	0,00 €	0,00 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre entre sections	200 000,00 €	248 400,00 €
Total dépenses fonctionnement		915 798,00 €	917 890,00 €

Charges à caractère général : elles se composent pour l'essentiel de la fourniture énergétique des bornes (221 k€) et des services de maintenance et d'exploitation confié à l'opérateur de recharge (260 k€). Les frais généraux remboursés au budget principal viennent compléter pour 40 k€.

La baisse apparente de ces crédits par rapport au budget précédent est à mettre en regard d'une prévision un peu surévaluée en 2024.

Charges de personnel : les frais de personnel refacturés par le budget principal s'élèveraient à 110 k€, stables par rapport à 2024.

Charges financières : les intérêts de la dette pour 2025, d'un montant de 31 k€, intègrent en année pleine l'emprunt de 800 k€ effectué en 2024.

Dotations aux amortissements : la charge brute des amortissements progresse à hauteur de 248 k€, dans le sillage de la mise en service de nouvelles bornes.

RECETTES			
Chapitres	Dénomination	Budget total 2024	Proposition 2025
Chapitre 013	Atténuation de charges	0,00 €	0,00 €
Chapitre 70	Produits des services	350 000,00 €	474 300,00 €
Chapitre 74	Dotations et participations	15 000,00 €	15 000,00 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courantes	445 798,00 €	286 990,00 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre entre section	105 000,00 €	141 600,00 €
Total recettes fonctionnement		915 798,00 €	917 890,00 €

Produits des services : les recettes d'utilisateurs des bornes Révéo sont attendues en hausse, dans le droit fil de la croissance du parc (412 k€, soit + 30 % par rapport à 2024). La dynamique est complétée, cette année, par la redevance d'usage versée par Easy Charge dans le cadre de l'Appel à Initiative privée (AIP), avec une part nette revenant au SYADEN estimée à 62 k€.

Dotations et participations : la prévision à 15 k€ correspond aux primes de certificats d'électricité renouvelable, sur un principe comparable aux certificats d'économie d'énergie (CEE).

Autres produits de gestion courante : la subvention d'équilibre au service des bornes, versée par le budget général, est calculée à hauteur de 287 k€.

Opérations d'ordre de transfert entre section : l'amortissement des financements affectés aux biens donne lieu à une recette d'ordre de 142 k€.

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES			
Chapitres	Dénomination	Budget total 2024	Proposition 2025
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours (yc RAR)	1 542 064,66 €	1 014 653,59 €
Chapitre 26	Participations		
Chapitre 16	Emprunts	0,00 €	84 220,00 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre entre sections	105 000,00 €	141 600,00 €
D001	Résultat reporté ou anticipé (déficit)		
Total des dépenses d'investissement		1 647 064,66 €	1 240 473,59 €

Immobilisations en cours : les crédits de dépenses au chapitre 23 se montent au global à 1 015 k€.

La finalisation du déploiement des bornes Révéo, portant sur l'installation de 25 bornes, représente un coût de 700 k€ en 2025. Le solde du montant inscrit au chapitre, soit 315 k€, est affecté en crédits de réserve (crédits non affectés).

Emprunts : le départ en amortissement cette année de l'emprunt de 800 k€ (Agence France Locale), d'une durée de 10 ans, donne lieu à une annuité de remboursement de 84 k€

Opérations d'ordre de transfert entre section : ce poste est la contrepartie de la recette d'ordre de fonctionnement relative à l'amortissement des financements affectés aux biens (142 k€).

RECETTES			
Chapitres	Dénomination	Budget total 2024	Proposition 2025
Chapitre 13	Subvention d'investissement (yc RAR)	322 224,00 €	176 639,88 €
Chapitre 040	Opération d'ordre entre section	200 000,00 €	248 400,00 €
Chapitre 041	Opérations d'ordre patrimoniales		
Chapitre 16	Emprunts	800 000,00 €	0,00 €
R001	Résultat reporté ou anticipé (excédent)	324 840,66 €	815 433,71 €
Total des recettes d'investissement		1 647 064,66 €	1 240 473,59 €

Subventions d'investissements : des subventions du Facé pour l'installation bornes ont été notifiées au cours des exercices précédents. La prévision d'encaissement en 2025 s'élève à 177 k€, tenant compte du calendrier des réalisations financées.

Opérations d'ordre de transfert entre section : l'amortissement des immobilisations génère une recette d'ordre du montant de la dotation passée en section de fonctionnement (248 k€).

Résultat d'investissement reporté : il s'agit de la reprise au budget du résultat de clôture en investissement de l'exercice 2024. De fait, le montant de la reprise ne rend pas nécessaire de recourir à l'emprunt cette année.

Budget annexe ENR 2025

Monsieur le Président présente le budget primitif 2025 du budget annexe ENR établi sur la base des orientations budgétaires dont nous avons débattu lors de la séance du 4 mars dernier. Ce budget retrace les opérations relatives au réseau de chaleur bois de Limoux et à la production d'énergies renouvelables (ombrières photovoltaïques).

Il s'élève en recettes et en dépenses à :

	Budget ENR 2024	Budget ENR 2025
Fonctionnement	913 234,62 €	1 266 284,36 €
Investissement	3 780 391,62 €	1 780 211,01 €
TOTAL	4 693 626,24 €	3 046 495,37 €

Les sections de fonctionnement et d'investissement, en dépenses et en recettes, se décomposent comme suit.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES			
Chapitres	Dénomination	Budget total 2024	Proposition 2025
Chapitre 011	Charges à caractère général	575 150,00 €	487 700,00 €
Chapitre 012	Charges de personnel	75 000,00 €	75 000,00 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	1 500,00 €	1 000,00 €
Chapitre 66	Charges financières	117 000,00 €	120 000,00 €
Total dépenses réelles de fonctionnement		768 650,00 €	683 700,00 €
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	144 584,62 €	424 584,36 €
Chapitre 042	Opération d'ordre entre section	0,00 €	158 000,00 €
Total dépenses d'ordre de fonctionnement		144 584,62 €	582 584,36 €
Chapitre 002	Résultat reporté	0,00 €	
Total dépenses fonctionnement		913 234,62 €	1 266 284,36 €

Charges à caractère général : elles s'adressent, pour l'essentiel, aux dépenses énergétiques et aux prestations d'exploitation et de maintenance confiées à l'opérateur de la chaufferie. A titre subsidiaire, on retrouve dans ce chapitre le remboursement des frais généraux au budget principal et les coûts de maintenance sur les ombrières en production.

Charges de personnel : elles correspondent à la refacturation des frais de personnel au budget annexe.

Charges financières : elles correspondent aux intérêts cdx emprunts (le capital restant dû s'élève à 4M€) ayant permis de financer le réseau de chaleur de Limoux et les ombrières.

Virement à la section d'investissement : correspond à l'autofinancement prévisionnel de la section d'investissement.

RECETTES			
Chapitres	Dénomination	Budget total 2024	Proposition 2025
Chapitre 70	Produits des services	676 000,00 €	754 700,00 €
Chapitre 73	Impôts et taxes		
Chapitre 75	Autres produits de gestion courantes		
Chapitre 013	Atténuations de charges	9 478,00 €	3 656,00 €
Chapitre 77	Produits exceptionnels	0,00 €	160 000,00 €
Total recettes de fonctionnement		685 478,00 €	918 356,00 €
Chapitre 042	Opération d'ordre entre sections	0,00 €	99 845,00 €
Total recettes d'ordre de fonctionnement		0,00 €	99 845,00 €
Chapitre 002	Résultat reporté	227 756,62 €	248 083,36 €
Total recettes fonctionnement		913 234,62 €	1 266 284,36 €

Produits des services : les recettes concernent majoritairement (670 k€) la facturation aux abonnés du réseau de chaleur bois de Limoux, qui intègre cette année la desserte de 2 sites supplémentaires appartenant à la ville. La production électrique des ombrières donne lieu à un produit de revente de l'ordre de 85 k€.

Atténuations de charges : il s'agit des recettes compensatoires sur les achats d'approvisionnement en gaz (bouclier tarifaire)

Produits exceptionnels : il s'agit de la recette liée à la valorisation des CEE sur le projet d'extension du réseau de chaleur de Limoux. Les primes CEE n'ayant pas le caractère de recette publique, elles ne sont pas soumises aux règles de plafonnement sur le coût des projets.

Résultat reporté : cela correspond à l'affectation du résultat de clôture de l'exercice 2024.

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES			
Chapitres	Dénomination	Budget total 2024	Proposition 2025
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	134 000,00 €	226 900,00 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles (yc RAR)	0,00 €	
Chapitre 23	Immobilisations en cours (yc RAR)	1 776 678,79 €	1 453 466,01 €
Chapitre 27	Prêts	500 000,00 €	
Total dépenses d'investissement		2 410 678,79 €	1 680 366,01 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre entre section	0,00 €	99 845,00 €
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	300 000,00 €	0,00 €
Total dépenses d'ordre d'investissement		300 000,00 €	99 845,00 €
D001	Résultat reporté ou anticipé (déficit)	1 069 712,83 €	
Total des dépenses d'investissement		3 780 391,62 €	1 780 211,01 €

Immobilisations en cours : les immobilisations en cours concernent les dépenses liées à l'extension du réseau de chaleur de Limoux (opération n°200) pour 177 k€ et la finalisation du déploiement des ombrières photovoltaïques (opération n°201) pour 642 k€.

Le solde soit 635 k€ est affecté en crédits de réserve, ces derniers pouvant être mobilisés pour une programmation complémentaire de l'exercice sur les ombrières, le cas échéant.

Emprunts : l'annuité de remboursement de la dette progresse avec l'amortissement en année pleine de l'emprunt de 1,8 M tiré en 2024.

Les opérations d'investissement sont les suivantes :

Opérations	Budget Total 2024	RAR 2024	Inscriptions nouvelles 2025
opé 200 Réseau Chaleur Limoux	12 348,25	11 724,62	165 000,00
opé 200 Ombrière RC Limoux	176 767,40		
opé 201 Ombrières déploiement	1 552 563,14	441 950,56	200 000,00
opé 201 Ombrières crédits de réserve			634 790,83
TOTAL	1 741 678,79	453 675,18	999 790,83

RECETTES

Chapitres	Dénomination	Budget total 2024	Proposition 2025
Chapitre 13	Subvention d'investissement (yc RAR)	1 535 807,00 €	534 967,00 €
Chapitre 16	Emprunts et dettes (yc RAR)	1 800 000,00 €	0,00 €
Total recettes d'équipement		3 335 807,00 €	534 967,00 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre entre section	0,00 €	158 000,00 €
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	300 000,00 €	0,00 €
Chapitre 021	Virement de la section d'exploitation	144 584,62 €	424 584,36 €
Total recettes d'ordre d'investissement		444 584,62 €	582 584,36 €
R001	Résultat tresporté ou anticipé (excédent)	0,00 €	662 659,65 €
Total des recettes d'investissement		3 780 391,62 €	1 780 211,01 €

Résultat d'investissement reporté : correspond à l'excédent d'investissement à la clôture de l'exercice 2024.

Subventions reçues : les subventions correspondent, d'une part, à un reste à réaliser 2024 (RAR) de 148 k€ pour le réseau de chaleur de Limoux (ADEME), d'autre part à une prévision d'encaissement de 387 k€ du Facé pour les ombrières (plan de relance).

Virement de la section de fonctionnement : correspondant à l'autofinancement de la section d'investissement.